

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MALANGE

Nombre de membres		
Afférents CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	10	9

SEANCE ORDINAIRE DU 08 août 2023

L'an deux mil vingt trois, le huit août à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur GUIBELIN Hervé, Maire.

Délibération – 017.2023 -

Présents : Hervé GUIBELIN, Elfi BARBARIN, Martine BARBIER, Stéphanie BLANCHON GRENOT, Ludovic BRASSEUR, David CHECHILLOT, Emilie PARROT, Antoine PRIEUR-DREVON

Date de convocation
28 juillet 2023

Absents excusés : Pascal COURDEROT, Mathias GIRARDIN qui donne pouvoir à Hervé GUIBELIN

Date de l'affichage
11 août 2023

Secrétaire de séance : Elfi BARBARIN

Désignation du maître d'œuvre pour l'opération : Extension du cimetière

Considérant la nécessité de désigner un maître d'œuvre pour la réalisation des études techniques et la direction des travaux suivants :
Extension du cimetière ;

Vu la proposition de Monsieur Le Maire de retenir le SIDEC en qualité de maître d'œuvre ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Retient la proposition de Monsieur Le Maire et attribue la mission de maîtrise d'œuvre au SIDEC pour l'opération visée ci-dessus ;
- Prend note que les frais de maîtrise d'œuvre sont fixés forfaitairement à 6637.25 € HT (y compris assistance administrative) pour une mission comprenant les éléments AVP, PRO, AMT, VISA, DET et AOR et portant sur un montant prévisionnel de travaux estimé à 60 000.00 € HT ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant.
- Précise que la dépense correspondante sera comprise dans le financement de l'affaire citée en référence.

Conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus

Le secrétaire,
Elfi BARBARIN

Le Maire,
Hervé GUIBELIN

